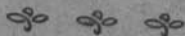


HJ na 82

CHEIKH YOUSSEF EL-KHAZEN



L'Etat Juif en Palestine

Opinion d'un Indigène



LES AMIS DE LA TERRE SAINTE
248, Boulevard Raspail, 248
PARIS



Bibliothèque Maison de l'Orient

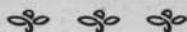


129550

82
na
HJ

HJ na 82

CHEIKH YOUSSEF EL-KHAZEN



L'Etat Juif en Palestine

Opinion d'un Indigène



LES AMIS DE LA TERRE SAINTE

248, Boulevard Raspail, 248

PARIS



AUX ÉDITIONS DE LA TERRE SAINTE

248, BOULEVARD RASPAIL

Le Sionisme et la Paix mondiale

par M. Herbert Adams Gibbons

La Grande Peine de la Palestine

par M. Jules Bernex

Dangers d'un État Juif en Palestine

par Un Ami de la Terre Sainte

no. inv. R. 240

L'ETAT JUIF EN PALESTINE

Opinion d'un Indigène

Les déclarations de M. Balfour, concernant le Sionisme, suivies par celles de M. Stéphen Pichon, l'enthousiasme que ces déclarations ont provoqué parmi les Sionistes en tous lieux et les premières mesures prises par les autorités militaires alliées, après leur entrée en Palestine, ont produit une profonde émotion dans les milieux orientaux. L'attitude du Congrès de la Paix qui a cru devoir entendre sur l'avenir de la Palestine, non les délégués autorisés de ce pays, mais des Sionistes qui n'y ont *ni chameau ni chamelle*, comme disent les Arabes, n'a fait que rendre cette émotion plus vive et plus angoissante. Aussi Musulmans et Chrétiens de toute secte et de toute rite, en Palestine, en Syrie, au Liban, se demandent s'ils doivent s'attendre à la création d'un Etat Juif dans leur pays, et si ce projet s'accorde avec les principes proclamés par les Alliés et répond aux véritables intérêts de la Palestine.

★★

D'abord, précisons, s'agit-il bien d'un Etat Juif ? Là est la question.

Ni M. Pichon, ni M. Balfour n'ont, il est vrai, prononcé le terme sacramental mis en vogue par Théodore Herzl et qui implique la souveraineté absolue ; ils se sont servis du terme plus modeste de Léon Pinsker qui, dans son *Auto-Emancipation*, demande, non un Etat Juif, mais un Foyer où les Juifs pourraient poursuivre leur idéal ; cependant dans le cas qui nous occupe, il nous semble que la distinction entre les deux termes est plutôt apparente que réelle.

Les deux conceptions partant d'un même principe et ten-

dant à un même but se ressemblent tellement qu'en pratique elles doivent se confondre ; aussi si « Foyer Juif » et « Etat Juif » ne désignent pas, en fait, une seule et même chose, le second est l'aboutissant logique et immanquable du premier.

C'est du reste ainsi que doivent l'avoir compris les Sionistes eux-mêmes quand, en août 1897, leur premier Congrès de Bâle se servait de ce terme pour définir leurs aspirations et en localiser la réalisation en Palestine ; cette dernière circonstance ne laisse aucun doute à ce sujet, car, s'il ne s'agissait que d'un simple foyer, dans l'acception ordinaire de ce terme, peu importerait la région où il serait établi pourvu qu'elle réunît les conditions climatériques et économiques voulues. Or, non seulement le Congrès de Bâle a assigné la Palestine ou ses environs pour base de ce Foyer, mais il s'est montré intransigeant sur ce point et a décliné, sans même vouloir la discuter, l'offre généreuse que lui avait faite le Gouvernement Britannique, d'une vaste concession territoriale dans le protectorat de l'Est-Africain.

Récemment encore, M. Weizemann, parlant au nom des Sionistes d'Angleterre, disait : « Tout en assignant à nos efforts comme but final la création d'un Etat Juif en Palestine — idéal pour la réalisation duquel toute l'organisation sioniste travaille — nous devons passer par une série de phases intermédiaires. L'une de ces phases est que la belle contrée de la Palestine sera sous le protectorat d'une puissance aussi forte et juste que la Grande-Bretagne. Sous l'égide de cette puissance, les Juifs pourront se développer et obtenir le degré d'autonomie qu'ils méritent. »

Cette politique, il faut en convenir, ne manque pas d'habileté. C'est la politique de la Maison de Savoie mangeant l'artichaut italien, feuille à feuille. Mieux encore, c'est la politique de Jéovah lui-même guidant les pas des premiers Hébreux vers la Palestine : « J'enverrai les frelons devant toi, est-il dit dans l'Exode (1), et ils chasseront les Hevéiens, les Cananéens et les Hétiens devant ta face ; je ne les chasserai point devant toi en une année de peur que le pays ne devienne un désert et que les bêtes des champs ne se multi-

(1) Exode, XXIII, 28.

pliant contre toi ; je les chasserai peu à peu de devant toi jusqu'à ce que tu croisses en nombre et que tu te mettes en possession du pays. »

Dans le premier enthousiasme du mirage sioniste, les disciples de Théodore Herzl ont cru pouvoir s'écarter de cette tactique dant l'habileté, soit dit en passant, semble avoir échappé à l'auteur de la *Politique tirée de l'Écriture Sainte* ; mais les difficultés de la réalité se sont chargées de les y ramener et de leur en démontrer la profonde sagesse.

★★

Donc, il s'agit bien d'un Etat Juif ; du moins c'est ainsi que la chose a été entendue par les Sionistes et la question de l'Etat Juif devient plus brûlante que jamais. Or, malgré tous les euphémismes, et sous quelque forme qu'il se présente, un Etat Juif en Palestine constitue à nos yeux la domination d'une race ou d'un culte, et une telle domination nous semble en flagrante contradiction avec les principes proclamés par les Alliés, préjudiciable aux intérêts du pays et portant en elle le germe de graves complications.

En effet, ce n'est pas en imposant à un peuple la domination d'un autre qu'on lui aura permis de décider de son sort ; un changement de joug n'est pas la libération promise ; si l'on n'est arraché à la domination turque que pour passer sous celle d'une autre race, fût-elle la race élue, le changement n'a rien d'attrayant ; *Gentil* ne sonne pas mieux aux oreilles que *Raya*, tant s'en faut ; avec un régime quelque peu libéral, on peut un jour cesser d'être *Raya* pour devenir citoyen ; mais un Etat Juif ne comporte, par définition, que des Juifs et des Gentils.

Renan a bien dit que l'intolérance est l'essence même de l'Etat Juif (1), cependant, nous admettons sans peine que ces Gentils ne seront ni des gens de corvée (2), comme du temps de Salomon, ni régis par le sceptre de fer (3), dont

(1) Histoire du peuple d'Israël, livre IX, chap. I.

(2) I Rois, IX, 20, 21.

(3) Ps, II, 8, 9.

parlent les Psaumes. Autres temps, autres mœurs. Instruits par les souffrances de la Diaspora, les nouveaux législateurs useront de la plus large tolérance.

Théodore Herzl parle même d'un Etat laïque où chacun professerait la religion qui lui convient, ce qui dérouta un Grand Rabbín de France, Zadoc Khan, qui se demande, non sans quelque apparence de raison, en quoi un Etat laïque serait-il juif (1).

Dans le choix des couleurs nationales du futur Etat, Théodore Herzl ne s'inspire d'aucun particularisme Juif : négligeant la couleur de la robe du Grand-Prêtre, il adopte un drapeau blanc ; pour orner son écu, ce n'est ni le lion de Juda, ni la verge d'Aaron, ni les trompettes sacrées qui le tentent : il choisit sept étoiles d'or, non en souvenir des sept Machabées, mais pour représenter, déclare-t-il, la journée de sept heures de travail qui doit être, d'après lui, l'idéal du monde ouvrier. On voit que cette conception de l'Etat Juif diffère sensiblement de celle que Josèphe décrivait avec tant de complaisance, dans son discours contre Appion (2).

Mais, quoi qu'il en soit, et en dépit de toutes les bonnes volontés, on sera fatalement placé devant ce dilemme : ou les Gentils seront appelés à prendre part à la direction des affaires du nouvel Etat, dans une mesure proportionnée à leur nombre et aux intérêts qu'ils représentent, ou ils en seront exclus.

Dans le premier cas, *et les choses suivant leur cours normal*, l'Etat ne sera pas plus Juif qu'en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, et l'on se demandera alors quelle est sa raison d'être.

Dans le second cas, ce sera purement et simplement la domination d'une race ou d'un culte avec son hideux cortège de haines et de persécutions, de révoltes et de représailles nécessitant une intervention continuelle de l'Europe et la plupart du temps inefficace.

Le professeur Zangwill, récemment converti au Sionisme, croit pouvoir éviter ce dilemme en éliminant de prime abord,

(1) Interview dans *Le Journal*, septembre 1897.

(2) Contre Appion, livre II, 22.

moyennant indemnité pécuniaire, l'élément Gentil qui occupe actuellement la Palestine (1). Si ces malheureux se montraient récalcitrants, il en aura raison, en déclarant, dans son zèle de néophyte, que ce sont des nomades et, comme tels, passibles d'expropriation. Quelques âmes timorées pourraient se demander si, en droit, la propriété d'un nomade est moins sacrée que celle d'un sédentaire, et si, en fait, ces Gentils sont réellement des nomades ; mais ce sont autant de questions oiseuses depuis qu'il n'y a plus de juges à Berlin, si jamais il y en eût, n'en déplaise aux mânes de l'aimable Andrieux.

Aussi, ce n'est pas au point de vue de la légalité que nous envisageons cette solution, mais au point de vue de l'efficacité. Or, il nous semble qu'une telle solution ne saurait éviter le dilemme que nous signalons. Tôt ou tard, on y sera acculé à moins qu'elle ne soit complétée par deux autres mesures radicales, à savoir : défense absolue à tout Gentil de s'établir dans le nouvel Etat et d'y posséder des biens mobiliers ou immobiliers ; défense absolue à tout Juif de changer de confession, sous peine de se voir expulsé ou privé de ses biens.

A part cela, cette solution ne manque pas d'élégance ; on pourrait même s'en inspirer pour trancher la Question Irlandaise. Ce qui est bon pour évincer une majorité de Gentils en Palestine ne saurait être mauvais pour évincer une minorité anglaise en Irlande ; certainement, on n'ira pas reprocher aux gens de l'Ulster d'être des nomades ; la chose manquerait de couleur locale ; mais le principe admis, le prétexte sera facile à trouver.

En tous cas, il faut reconnaître que le procédé du professeur Zangwill indique un bon naturel et accuse un progrès dans les mœurs. Autrefois, quand une vigne excitait la convoitise d'un Achab, le propriétaire récalcitrant était accusé d'avoir blasphémé contre Dieu et le Roi, lapidé séance tenante, et la vigne passait aux mains du Roi qui en agrandissait ses jardins sans bourse délier (2). Le professeur Zangwill, ainsi qu'on le voit, n'en arrive pas à cette extré-

(1) *La Grande Revue*, novembre 1917.

(2) *Rois*, I.

mité. Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion ; de même l'éminent professeur ne veut pas la mort des six cent mille Gentils de la Palestine, mais leurs champs ; loin de dire avec l'altière Athalie :

Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé,

il limite les moyens au but ; pas de sang inutile. Il est à regretter que la femme d'Achab n'eût point un conseiller aussi modéré ; l'affaire de cet entêté Jezraélite, qui a nom Naboth, eût pris une tournure différente et la fin de cette malheureuse reine eût été moins tragique.

★★

D'autre part, la délimitation du nouvel Etat ne pourra être, et pour cause, que conventionnelle ; elle répondra plus ou moins suffisamment aux premiers besoins économiques, mais ne pourra jamais répondre aux aspirations ultimes des Sionistes. Pour être logiques avec eux-mêmes, ces derniers doivent nécessairement aspirer à récupérer, sinon tout le pays promis à la postérité d'Abraham, — lequel s'étend, aux termes de la Genèse (1), de l'Euphrate au Nil — du moins, celui qui fût sous la domination de leurs rois. Or, d'après le premier livre des Rois (2), Salomon dominait sur tous les royaumes, depuis l'Euphrate jusqu'au pays des Philistins et la frontière de l'Egypte.

En d'autres termes, le Sionisme couve un irrédentisme d'une envergure peu ordinaire. Pour en donner une idée, disons que, déjà en 1798, un Sioniste avant la lettre, comme on dirait, croyait user de modération en se contentant de réclamer la Basse-Egypte avec un territoire adjacent limité à l'Est par une ligne allant d'Acre à la Mer Morte et, de là, à la Mer Rouge. Or, non seulement un tel irrédentisme, une fois mis en appétit, ne saurait s'arrêter à mi-chemin, mais on ne saurait logiquement s'y opposer s'il plaisait à d'autres collectivités de s'en donner le luxe.

(1) Genèse, XV, 18.

(2) I Rois, IV, 21.

En effet, que répondrait l'Angleterre à une collectivité de Coptes qui lui demanderaient la Haute-Egypte pour y poursuivre l'Idéal de leur race ? Cette contrée a été habitée par leurs aïeux de temps immémorial ; ces monuments dont les ruines forment un objet d'admiration pour les touristes et un sujet de méditation pour les philosophes ; ces inscriptions qu'il suffit aujourd'hui de pouvoir déchiffrer pour être classé érudit ; ces monolithes gigantesques devant lesquels la mécanique actuelle, soutenue par la vapeur et l'électricité hésiterait, sont, en même temps qu'un glorieux souvenir du passé, le gage de l'avenir brillant qui attendrait ce peuple s'il lui était permis de poursuivre son idéal à l'ombre d'un Etat Copte. Il ne serait ni logique, ni équitable, diront-ils, de nous refuser ce que vous avez accordé à nos anciens serfs.

Et si un esprit habile à manier le paradoxe réclamait au nom des Arabos-Maures l'établissement d'un Foyer Maure en Andalousie, que lui répondrait-on ? Eux aussi, dira-t-il, soupiraient après cette terre à laquelle les rattachent les souvenirs les plus chers : elle a été vaillamment conquise par leurs aïeux et elle fut pendant plus de huit cents ans le théâtre de leurs glorieux exploits ; ils y ont fondé un Califat ami des sciences et des lettres et dont le souffle civilisateur s'est fait sentir au delà de la péninsule ; bien avant Louis XIV, le jour où, sorti de leurs écoles, dit-on, Sylvestre II, le premier Pape français ceignait la tiare pontificale, ils auraient pu s'écrier : « Il n'y a plus de Pyrénées » ; — ces belles églises qui font la gloire de la pieuse Espagne ne sont que leurs anciennes mosquées, et, à travers les vibrations sonores de l'airain majestueux, une oreille fidèle percevrait encore l'écho de la voix claire et nette des mouezzins lançant l'appel à la prière ; c'est les larmes aux yeux que leurs Rois ont quitté cette terre chérie et la colline qui vit pleurer Mohamed Abou Abdallah, le dernier souverain Maure de Grenade, porte encore le nom de « Soupir du Maure » ; les élégies d'Abou-el-Baka ne sont ni moins émouvantes, ni moins pathétiques que les lamentations de Jérémie.

En quoi les vaincus de Titus et d'Adrien seraient-ils plus intéressants que ceux de Ferdinand et d'Isabelle ?

En quoi les droits des enfants d'Israël sur la Palestine seraient-ils mieux établis que ceux des enfants d'Ismaël sur l'Andalousie quand les deux groupes ne les tirent que de la conquête ?

C'est la Chaldée qui est la Patrie primitive des Israélites ; la Palestine, c'est la terre de Chanaan ; Abraham s'y reconnaît étranger (1) et c'est contre des espèces sonnantes et trébuchantes qu'il demande le droit de sépulture (2). A aucun prix, il ne voudrait s'allier aux indigènes et mêler son sang au leur ; il confie ses soucis à un fidèle serviteur et le conjure par ce qu'il a de plus sacré de retourner en Chaldée pour y prendre une compagne digne d'Isaac.

Jérusalem, c'est la ville des Jébuséens ; le livre des Juges (3) l'appelle textuellement « une ville étrangère ».

Ezéchiël (4) est plus explicite encore : « Par ton origine et ta naissance, dit-il à Jérusalem, tu es le pays de Chanaan ; ton père est Amoréen et ta mère est une Hétiennne. »

C'est par la conquête que les aïeux des Sionistes se rendirent maîtres de la Palestine, tant en deçà qu'en delà du Jourdain ; la nomenclature des rois sur lesquels cette conquête fut faite occupe tout un chapitre des Livres saints (5) ; dans ces négociations avec les Ammonites, Jephté se prévaut de ce droit pour justifier l'occupation du pays par les Israélites et termine par ces paroles que les Palestiniens d'aujourd'hui pourraient très bien présenter à la méditation des nouveaux capitaines d'Israël : *Voilà*, dit Jephté, après avoir établi que la conquête des pays contestés n'avait pas été faite directement sur les Ammonites, *trois cents ans qu'Israël habite Hesbon et les villes de son ressort, et toutes les villes qui sont sur l'Arnon ; pourquoi ne les lui avez-vous pas enlevés pendant ce temps-là* (6) ?

(1) Genèse, XXIII, 4 ; XXXIV, 30 ; Josué, XXIV, 32 ; Genèse, XXIV, 3, 4, 5.

(2) Genèse XXIII, 4, 16.

(3) Juges, XIX, 10, 11, 12.

(4) Ezéchiël, XVI, 3.

(5) Josué, XII.

(6) Juges, XI, 21, 22, 23, 24.

Une prescription de vingt siècles serait-elle moins efficace qu'une prescription de trois cents ans ?

Les droits des Sionistes seraient-ils mieux établis parce que les habitants primitifs de la Palestine ont disparu ? Une telle prétention, en admettant l'exactitude du fait, serait monstrueuse, car elle aurait pour corollaire qu'en bonne politique il faut supprimer le vaincu pour éviter un réveil désagréable : ce serait la justification des massacres arméniens et des pogroms russes.

Que ces éventualités se produisent ou non, l'irrédentisme sioniste sera en perpétuel antagonisme avec les visées des Puissances Européennes d'un côté et, de l'autre, avec un mouvement nationaliste local appelé à un grand développement.

En effet, il en est de l'irrédentisme comme des corps gazeux ; non seulement il occupe tout l'espace qu'on lui donne, mais il tend toujours à plus d'expansion ; une première satisfaction chez lui en appelle une seconde ; pour lui, comme pour le bon Amyot, l'appétit vient en mangeant. C'est pourquoi le traité de Zurich ne pouvait constituer une solution définitive de la Question Italienne, pas plus que le traité de Berlin, quelque vingt ans plus tard, ne pouvait résoudre la question des Balkans ; c'est pourquoi les Etats-Unis, avant même que de naître, s'assuraient la renonciation de la France au Canada et, à défaut de cette colonie, dont l'accession à l'Union, quoique envisagée dans un article spécial de la Constitution Américaine, n'a pu se réaliser encore, s'agrandissaient de la Floride, du Texas, de la Californie, du Nouveau Mexique et de l'Alaska, comme le prévoyait du reste d'Aranda au moment où il signait pour le Roi d'Espagne le traité de 1783.

Pour maintenir le nouvel Etat dans les limites qu'elles lui auraient assignées, les Puissances Européennes auront à lutter continuellement contre les tendances expansionnistes qui découlent du principe même du Sionisme. Ce sera la réédition de la question Balkanique ; pour commencer, Akaba,

dont les Croisés n'ont pu se passer, jouera le rôle de Salomonique ; il attirera le nouvel Etat avec une force d'autant plus irrésistible qu'elle sera la résultante des besoins économiques et des aspirations nationales : Akaba est, non seulement la porte qui, par la Mer Rouge, donne sur l'Océan, mais c'est encore l'ancien Aziongaber (1) qui abritait la flotte de Salomon.

Notons que déjà les associations sionistes ne se bornent pas à coloniser la Palestine, mais englobent la Syrie et la presqu'île du Sinaï dans leur champ d'action ; en 1902, Théodore Herzl demandait à la Porte, avec la Palestine, *certaines contrées limitrophes* formant avec elle, dit-il, un seul tenant ; les Sionistes ne manquent aucune occasion de proclamer que la presqu'île du Sinaï fait partie intégrante de la Palestine. L'assemblée de leurs délégués tenue à Berlin en 1901 les invite à se préoccuper des pays limitrophes de la Palestine, et notamment de cette presqu'île.

La lutte contre l'irrédentisme sioniste sera difficile et ne manquera pas de surprises. Le nouvel Etat, comme tout autre, du reste, aura sa politique d'opportunisme, politique dont les promoteurs du Sionisme nous ont déjà donné une idée dans l'attitude qu'ils ont prise tour à tour vis-à-vis du sultan Abdul Hamid et de l'empereur Guillaume quand ils en attendaient la réalisation de leurs projets : Cyrus n'eût pas eu une réception plus grandiose que celle que les Sionistes préparèrent à l'empereur Guillaume aux portes de Jérusalem en 1898. Peu s'en fallut qu'ouvrant devant lui les Livres Saints, comme autrefois Joaddua devant Alexandre, et torturant Daniel ou Malachie, le Grand Rabbin ne leur arrachât quelque prédiction désignant l'héritier des Hohenzollern et lui promettant l'Empire du Monde. En tous cas, cette réception fût telle que l'auteur de la Relation du voyage Impérial s'est demandé si les Sionistes croyaient recevoir l'empereur Guillaume ou le Messie attendu.

Nous ne leur faisons nullement grief de ces démonstrations ; elles sont dans la nature humaine, mais ne serait-il pas permis de souligner ces faits et d'en tirer la morale

(1) 1 Rois, IX, 26.



qu'ils comportent? L'Angleterre, qui est loin d'être la première puissance juive par le nombre de ses citoyens ou sujets, ne risque-t-elle pas de récolter en Palestine ce qu'elle a déjà récolté ailleurs? L'amitié et la reconnaissance ne sont pas plus éternelles dans la vie internationale que dans la vie privée, pas plus sur les bords du Jourdain que sur ceux du Danube et les campagnes de lord Shaftesbury pourraient ne pas faire plus long feu que celles du Great Old Man.

Une autre considération qui s'impose ici, c'est celle de la répercussion que le Judaïsme, constitué en Etat, pourrait avoir sur les affaires intérieures des pays qui comptent parmi leurs habitants un élément juif. Ce nouvel Etat n'aurait-il pas pour effet de rendre la fusion de cet élément avec les autres éléments de la population moins facile? Ne serait-il pas pour les Juifs hors de la Palestine un pôle d'où partiraient certains courants et vers lequel en convergeraient d'autres? Ne serait-ce pas à côté de ces *ismes*, à base religieuse ou raciale qui hantent nos hommes d'Etat, une nouvelle source d'inquiétude et de trouble?



Quant au mouvement nationaliste local auquel nous faisons allusion, il ne tend à rien moins qu'à constituer, ce vaste réservoir d'hommes et de richesses qui s'étend de la Méditerranée à la Perse et du Taurus à la Mer Rouge en une seule unité politique sous la forme qui s'adaptera le mieux aux circonstances.

Certes, cette aspiration des nationalistes Syriens ne se réalisera pas en un jour : de Cola de Rienzi à Cavour, il s'est écoulé des siècles ; mais, entre temps, les facteurs ethniques, économiques et politiques, aidés par la configuration géographique du pays, suivaient leur développement normal. Il en sera de même pour ces contrées ; instruites par l'expérience des autres, elles brûleront les étapes, et, le moment venu, on se demandera pourquoi la donation de M. Balfour devrait être plus intangible que celle de Charlemagne ou de la comtesse Mathilde? Pourquoi le nouvel Empire Araméen devrait-il s'accommoder d'une Palestine Juive quand l'Espa-

gne n'a pu s'accommoder d'une Andalousie Arabe? Pourquoi Caïffa, Jaffa et Gazza, qui sont pour cet empire autant de Calais, devraient rester en des mains étrangères après l'établissement de l'unité nationale?

D'ailleurs, une première expérience tentée il y a quelque sept cents ans a déjà prouvé que le rêve Sioniste ne saurait se réaliser en Palestine : Fondé en 1099, le Royaume Latin de Jérusalem disparut en 1189 après une durée de moins de cent ans, dans un pays où les individus centenaires ne sont pas rares.

Les conditions de l'Etat Juif, dira-t-on, ne sont pas les mêmes que celles du Royaume Latin. Soit. Mais un point de ressemblance capitale domine toutes les conditions de personnes, de temps et de lieu : les deux Etats procèdent d'une seule et même conception, d'un seul et même principe, c'est-à-dire d'un mouvement sentimental plus ou moins intense, plus ou moins justifié, et non du concours logique et régulier des facteurs nécessaires pour constituer un Etat stable.

Or, si au Moyen Age un tel Royaume n'a pas réussi à prendre racine en Palestine, l'Etat Juif, à une époque où les aspirations nationalistes et les exigences économiques sont devenues beaucoup plus fortes et beaucoup plus impératives, ne réussira pas mieux à s'y implanter, d'autant plus qu'il ne répond à aucun besoin réel, n'en déplaît à Théodore Herzl : « L'Etat Juif, déclare-t-il, est un réel besoin du Monde, donc il se constituera. » L'affirmation est tranchante et catégorique ; c'est *l'Italia Fara da Se* des Sionistes ; moins concis mais aussi présomptueux que celui du fier Piémontais.

Malheureusement une affirmation n'est pas une démonstration ; aussi, bien des gens, malgré l'autorité du fameux publiciste viennois, resteront dans l'incrédulité et se permettront de prétendre jusqu'à preuve du contraire que le Monde qui a vécu deux mille ans sans un Etat Juif pourra s'en passer pour quelques vingt siècles encore.

Le seul besoin réel du Monde, dans la conception sociale actuelle, est, d'une part, que les législations nationales, partout, appliquent aux Juifs le grand principe de l'égalité politique et civile afin qu'ils puissent participer au même titre

que les autres citoyens aux charges et aux bénéfices de l'Etat, et, d'autre part, que les Juifs fusionnent avec les autres citoyens des pays qui, comme l'exigeait Napoléon, leur accordent non seulement tolérance, mais protection et les admettent à jouir de tous les privilèges attachés à l'existence politique et civile.

C'est, du reste, ce que ce grand législateur avait compris quand, en 1807, il convoquait à Paris un grand Sanhédrin auquel il confiait les représentants des Juifs de toutes les Nations et leur confiait la mission d'harmoniser, d'après ses indications, la loi de Moïse avec les exigences et les besoins de la Société Moderne. Il voulait tirer les Juifs de cet état où la religion est la loi civile, comme cela est chez les Musulmans et comme cela a toujours été, selon sa propre remarque, le cas dans l'enfance des Nations.

On reconnaîtra sans peine que si, en 1798, par cette fameuse proclamation de Jaffa qui invitait les Juifs à seconder ses armes, en leur promettant, comme plus tard aux Polonais, une restauration qui n'allait se réaliser ni pour les uns ni pour les autres, le grand homme faisait œuvre de condottiere soucieux avant tout de grossir par les promesses les plus alléchantes le nombre de ses partisans, dix ans plus tard par la convocation du grand Sanhédrin et les instructions qu'il lui transmettait, il faisait œuvre de législateur habile, soucieux des intérêts politiques de la communauté.

S'il est à regretter que, dans sa législation ultérieure, Napoléon se soit écarté des principes qu'il venait d'énoncer si sûrement et si nettement, il ne serait pas sans intérêt de faire remarquer que la voie où il s'engageait en 1807 est celle-là même que la Turquie Musulmane devait commencer à cotoyer plus ou moins timidement quelque cinquante ans plus tard, en vue d'inaugurer une ère de progrès, et que lord Cromer, le fameux proconsul anglais en Egypte, allait à l'aube du vingtième siècle, s'inspirant peut-être du précédent napoléonien, recommander au monde musulman en général et à l'Egypte en particulier (1).

(1) Rapport de Lord Cromer sur l'Egypte, 1906.

Voilà le véritable besoin du Monde. Les rêves quelque sacrés qu'ils fussent des Isaïe et des Michée, secondés même des ambitions les plus légitimes, ne sauraient être d'un intérêt mondial ni créer ce besoin impérieux sans lequel toute législation nouvelle dans le domaine international, comme dans le domaine privé, serait inutile et par le fait même dangereuse.

D'ailleurs, les Sionistes ne seraient pas les seuls à faire valoir des considérations mystiques. Chrétiens et Musulmans en ont tout un arsenal ; eux aussi peuvent aligner des textes, citer des commentaires et évoquer des traditions.

Les Musulmans en général, et les Arabes en particulier, occuperaient la Palestine et par droit de conquête et par droit de naissance.

Par Ismaël, ils sont les descendants d'Abraham et les héritiers de sa foi ; ils forment sa postérité privilégiée : le Coran est formel à ce sujet. « Abraham, y est-il dit, n'était ni juif, ni chrétien, ni idolâtre ; il était musulman orthodoxe ; ses plus proches parents sont ceux qui suivent ses traces : le Prophète et les Croyants. »

Si donc cette terre a jamais été promise à la postérité d'Abraham, c'est à eux qu'elle devrait revenir.

La Palestine est bénie par le Coran même : Dieu jure par ses sites et le Prophète y revient à tout instant dans ses *hadiths* (1) :

« Un pèlerin qui visite Jérusalem a autant de mérite que mille martyrs ; il met sa chair et son corps à l'abri du feu. — Une bonne ou mauvaise action dans ses murs en valent mille et l'aumône d'une bouchée de pain équivaut à celle d'une montagne d'or.

« La pluie qui y tombe est un remède à tous les maux car elle provient du ciel.

« Le Paradis languit d'amour pour Jérusalem.

« Jérusalem est la reine des pays ; elle est l'une des quatre villes du Paradis : les trois autres étant la Mecque, Médine et Damas.

(1) Les *hadiths* sont des sentences attribuées au Prophète et jouent le premier rôle après le Coran, dans la vie musulmane.

« Mourir à Jérusalem, c'est mourir en Paradis.

« Adam mourant aux Indes, recommande qu'on l'enterre à Jérusalem.

« Ceux qui habitent Jérusalem sont les voisins de Dieu et Dieu ne damnera jamais ses voisins.

« Jérusalem est l'endroit de la terre le plus rapproché du ciel. »

« L'Ante-Christ soumettra toute la terre à sa loi à l'exception de quatre localités qui sont la Mecque, Médine, Jérusalem et le Mont Sinaï.

« Jérusalem est purifiée par la lumière du Prophète qui l'épousera au jour de la résurrection comme un fiancé épouse sa fiancée.

« C'est à Jérusalem que sera tendu le *Siratt*, ce pont redoutable mince comme un cheveu et effilé comme le tranchant d'une épée et dont le passage constituera l'épreuve suprême pour les bons et les méchants. »

Dans tous ces *hadiths*, nous disent les commentateurs, Jérusalem est prise pour la Palestine ; cependant, certaines autres localités ont une mention toute spéciale :

Béthléem, que les Musulmans vénèrent déjà comme le lieu de naissance du Christ, a été honorée d'une visite du Prophète qui y fit ses dévotions, assisté de l'Ange Gabriel. En souvenir de ce fait, Amrou, le conquérant de l'Égypte, y a toujours fait brûler une lampe à ses frais.

Ramleh est, de la part du Coran, l'objet d'une allusion qui la rend particulièrement chère. C'est à la porte de Ludd que le Christ, fils de Mariam, tuera à la fin des siècles, l'Ante-Christ, dit le Dajjal. En attendant, les Musulmans viennent vénérer dans cette ville, fière de la légende de Saint-Georges, la tombe d'Abder Rahman ben Aouf, compagnon du Prophète.

Askalon, dont la conquête fut recommandée par le Prophète lui-même, est sanctifiée par le chef de Hussein, son petit-fils préféré, qu'elle prétend avoir possédé dans une de ses mosquées.

Jéricho est la dotation des cadis de Palestine, ces lévites

de l'Islam ; Naplouse est, avec ses montagnes, le coin le plus agréable à Dieu.

Hébron, plus communément connue sous le nom de ville de l'Ami de Dieu (Abraham), a été donnée en apanage, par le Prophète lui-même à Tamim ed Dari, un de ses meilleurs et plus fidèles compagnons et qui fut plus tard gouverneur de la Palestine. L'acte de donation, dicté par le Prophète, est écrit de la main même d'Ali sur un parchemin d'autant plus vénérable qu'il n'est autre que la propre semelle du futur khalife. Les descendants de Tamim ed Dari rapportent que cette donation leur ayant été contestée, il se trouva un *cadi* pour oser en suspecter la validité sous prétexte que le Prophète ne pouvait donner ce qu'il ne possédait pas. C'était mesurer les choses sacrées à l'aune des choses profanes. Mais un *fetwa* (1) de Gazzali, l'un des plus grands Imams de l'Islam, vint heureusement leur donner gain de cause : « Le Prophète, déclara le grand Imam, était maître de toute la terre et donnait des apanages au Paradis même ; ses promesses sont véridiques et ses donations justes, et le *Cadi* qui prétend le contraire est un maudit mécréant. »

Gazza, honorée comme Ramleh d'une allusion dans le Coran, est chère au Monde Musulman, pour avoir donné le jour à l'Iman Mohamed Ech Chafei, l'un des quatre piliers de l'Islam. « Bienheureux qui habite Gazza. »

C'est à Bosra qu'un moine prédit au Prophète cette mission qui devait dépasser toutes les espérances et la Mosquée d'El Mabrak, construit par le Khalife Othman, s'y eève en souvenir de cette prédiction.

C'est sur le Jourdain que se donnera la grande bataille entre l'Ante-Christ et les Musulmans, ceux-ci occupant, détail significatif, la rive occidentale (celle de la Palestine proprement dite) et l'ennemi la rive orientale.

L'Islam n'est pas moins fier de la mosquée de la Mecque que de celle de Jérusalem : honorée de la visite du Prophète, au cours de ce voyage nocturne qui le transporta au septième ciel et le mit face à face avec Dieu, la mosquée

(1) Un *fetwa* c'est la décision d'un jurisconsulte donnée en réponse à une consultation.

de Jérusalem, communément appelée « Mosquée d'Omar », est l'objet d'une profonde vénération de la part des Musulmans qui lui donnent dix-sept dénominations ou attributs et la comblent d'ex-votos ; un voyageur chrétien y a compté un jour sept mille lampes et les Croisés y trouvèrent des richesses immenses.

Si la mosquée de la Mecque possède la sainte Kaaba, celle de Jérusalem possède la Sakhra (roche) qui ne le cède en sainteté à aucun monument.

La Sakhra garde encore l'empreinte sacrée du pied du Prophète et celle de la main des Anges qui la raffermirent quand, prise de respect à sa vue, elle trembla et faillit perdre l'équilibre. *Toutes les eaux et tous les vents de la terre prennent leur source sous la Sakhra ; toute prière faite à ses côtés est infailliblement exaucée. C'est du haut de la Sakhra que l'ange Israfil sonnera la trompette du dernier jour ; la Sakhra est la reine des rochers ; la Sakhra est une pierre du Paradis.*

Au dernier jour, la Kaaba elle-même, escortée de tous les pèlerins qui y firent leurs dévotions, viendra rendre hommage à la Sakhra.

La possession des deux mosquées de la Mecque et de Jérusalem est pour quelques ulémas une des conditions requises pour être un vrai khalife.

La Palestine est pour les Musulmans une terre aussi sainte que le Hedjaz ; tandis qu'elle n'est mentionnée, sous le titre de *terre sainte*, dans les livres sacrés des Juifs qu'une seule fois et par Zacharie, le onzième des Petits Prophètes, elle n'est connue dans les Hadiths que par ce seul titre. Jamais les rois d'Israël n'eurent pour elle plus de respect que les Khalife musulmans : Omar ne crut pas déroger à la majesté du Khalifat en balayant de ses mains habituées plutôt à manier une épée redoutable qu'un humble balai, les ordures qui en recouvraient les sites sacrés ; neuf siècles plus tard, celui qui allait devenir le premier Khalife ottoman, instruit peut-être du geste du héros de la première croisade, refusa le titre de seigneur de Jérusalem et se contenta de celui de *défenseur* qu'il faisait sonner aussi haut que celui de *Maître des deux Continents et souverain des deux Mers*. La

ruine de Jérusalem par les Romains ne provoqua pas chez les Juifs une douleur plus vive que celle que les Musulmans ressentirent à l'entrée des Croisés dans cette ville : « Ce jour-là, nous disent leurs historiens, le soleil s'éclipsa, la terre se couvrit de ténèbres et les étoiles apparurent en plein jour ; la douleur fut immense dans Ismaël ; la Cour de Bagdad prit le deuil ; les Croyants perdirent la notion des choses, ils avalèrent leurs larmes et rompirent ainsi le jeûne de Ramadan ; le désespoir inspira au poète Abiwardi des accents aussi sublimes que farouches. »

Nous nous sommes longuement étendus sur ces détails, mais ils nous ont semblé nécessaires ou du moins utiles pour aider un public, généralement peu versé dans les choses de l'Islam, à se faire une idée assez juste du rôle que la Palestine joue dans le mysticisme musulman.

Quant aux Chrétiens, il serait certainement oiseux d'exposer ici leur conception mystique à ce sujet. Disons seulement que cette conception a une double portée : l'une négative et l'autre affirmative.

La première, textes et traditions en mains, s'oppose catégoriquement au rétablissement d'un Etat Juif, notamment en Palestine : elle nous montre la Divinité intervenant contre les desseins de Julien l'Apostat d'une manière, nous dit un philosophe qui n'est autre qu'Isaac Newton, « aussi providentielle que le dessein était impie ».

La seconde, basée surtout sur des considérations de piété et de dignité, réclame la remise de la Palestine entre les mains chrétiennes. Ce sentiment est loin d'avoir été éteint par l'indifférence religieuse des siècles. S'il ne suscite plus de glorieuses chevauchées comme au Moyen Age, il constitue la base du projet qui tend à donner la Palestine à la Papauté, et le mobile de l'expansion russe dans cette région, comme l'a si bien dit M. Lamy : « Quelques politiques n'aspirent à ces conquêtes que par un instinct de croissance, mais, chez la plupart, la convoitise territoriale est provoquée, transfigurée, sacrée par le dévouement religieux. Jérusalem, attraction constante de la piété chrétienne, console et blesse tout en-

semble la foi. La rencontre du Turc partout où l'on cherche les traces de l'Homme-Dieu ; le Saint-Sépulcre encore gardé par des soldats ennemis ; le divan sur lequel, à l'entrée et dans l'enceinte du sanctuaire, des musulmans s'étendent, dorment, fument, et, véritables maîtres de l'heure, mesurent le temps laissé aux chrétiens pour s'agenouiller où souffrit, mourut et ressuscita le Christ ; la tolérance même, don généreux et précaire qui réduit la piété chrétienne à l'aumône de l'Islam, tout entoure de scandale et d'humiliation la prière. Comme aucun peuple n'est aussi empressé aux Lieux Saints que le peuple russe, nul n'a si douloureusement senti, quand, semblable au Crucifié, son amour a soif, se poser sur sa bouche, l'éponge de vinaigre... Cette conquête apparaît comme une purification, et les plus simples comprennent le mieux que Jérusalem, la plus auguste relique du Christ, doit appartenir aux Chrétiens. »

Dans ces lignes qui retracent les sentiments russes, se trouvent également résumés les sentiments de toute la Chrétienté.

Remplacez l'Islam par le Sionisme, le scandale n'en sera que plus grand et l'humiliation plus mortifiante.

Opposer des considérations mystiques aux principes d'une sage législation, c'est tomber dans cette grave erreur que signalait Macaulay dans sa campagne contre les incapacités qui pesaient sur les Juifs d'Angleterre, et qui consiste, selon sa belle expression conciliant la logique de l'honnête homme avec la foi du croyant, à *mettre en contradiction avec une loi morale toujours claire, des prédictions souvent obscures et sur le sens desquelles on n'est point fixé*. Une telle erreur conduit aux pires résultats. En politique, comme en physiologie, c'est la fonction qui fait l'organe ; or, nous voyons l'organe qu'on veut faire, mais nous ne voyons pas en vue de quelle fonction, car enfin, quel est cet idéal que les Sionistes ne sauraient réaliser qu'à l'ombre d'un Etat Juif établi en Palestine ? S'il se réduit, comme le prétend un vieil adage adopté par un Sioniste à *être juif à la maison et homme au dehors* », quel besoin a-t-on d'aller sur les bords du Jourdain ou sur les rives de la Plata ?

*Eh Seigneur, dès ce jour, sans sortir de l'Empire
Du matin jusqu'au soir, qui vous défend de rire ?*

Gordon demande « un pays où la lumière luit également pour tous les êtres humains et où l'homme ne subit aucune humiliation à cause de sa race ou de sa foi ». André Spire veut un pays où les Juifs aient le droit « de vivre une vie juive, de pouvoir sans être exposé au ridicule ou à la persécution, célébrer les rites Juifs, observer la Sabbat, établir des écoles Juives, des bibliothèques Juives, une Université Juive, parler une langue Juive, avoir dans l'administration du pays la part due à leur importance numérique et à leur activité temporelle ».

Quel est donc, en Europe ou en Amérique, le pays où ce droit est refusé aux Juifs ? Est-il un peuple auquel les Juifs ne peuvent dire ce que Tertullien disait, sur la fin du II^e siècle, aux Romains : « Nous ne sommes que d'hier et nous remplissons tout votre empire, les villes, les îles, les places fortes, les assemblées, les camps même, les décuries, le palais, le Sénat, le forum : Nous ne vous laissons que les Temples (1) »

Nous pourrions développer plus longuement encore ces considérations, si c'était le principe de l'Etat Juif que nous voulions contester. Mais notre objectif est plus restreint et notre cadre se limite au choix de la Palestine comme base territoriale du futur Etat. Or, fût-il prouvé, par les raisons les plus péremptoires, que cet Etat répond à un besoin réel du monde ou du Judaïsme, il n'en demeure pas moins établi, d'après les considérations de justice, de morale et de bonne politique, que nous avons fait valoir, que la Palestine est, de tous les pays, celui auquel on ne devrait jamais songer pour l'établissement d'un Etat Juif et qu'un tel projet, en ce qui concerne ce pays, du moins, est *mal inspiré, rétrograde, impraticable et même dangereux*, comme le proclamait en 1900 le *Jewish Chronicle*.

★★

Nous ne croyons pas que l'avenir d'Israël soit dans un futur

(1) Tertullien, Apol., XXXVII.

Etat Juif, constitué en Palestine ou ailleurs. S'isoler dans un coin de l'ancien ou du nouveau Monde, au milieu de paysans frustes et de Bédouins sans-culottes, serait bon pour une lady Stanhope, d'excentrique mémoire ; mais pour Israël ce serait déchoir ; ce serait abdiquer cette souveraineté de fait qui s'étend de la Tamise jusqu'au Potomac pour se mettre au rang d'un Joseph Smith et de ses Mormons.

Après avoir donné son Premier Magistrat à la ville des Césars à la Capitale de la Chrétienté, Israël doit estimer que toutes les prophéties se sont accomplies : Israël tenant les Clefs de Rome ! Quelle revanche sur les Titus et les Adrien ! Quel cauchemar pour les Ferdinand et les Isabelle dans leur sommeil séculaire ! Si l'Arc de Titus et la Coupole de Saint Pierre n'ont pas oscillé ce jour-là, c'est que les fondations en sont aussi solides que celles des Montagnes de Castille et d'Aragon. Si après cela Israël aspire à donner à la Palestine un gouverneur relevant de telle ou telle puissance, c'est que... *monté sur le faite, il aspire à descendre !*

Libre toutefois aux disciples de Théodore Herzl d'avoir une opinion contraire et d'en tenter la réalisation. Nous craignons fort que l'expérience ne leur coûte aussi cher que cette royauté dont leurs aïeux voulurent se donner le luxe, en dépit des conseils intéressés, peut-être, mais certainement sages et judicieux, du dernier Juge d'Israël. Cependant nous suivrons leur mouvement avec une vive sympathie, due à nos affinités raciales, et un grand intérêt provoqué par notre curiosité de voir ce qu'il adviendrait de cet « Etat Juif » que Renan, dans son *Histoire du peuple d'Israël* (1), qualifie de chose « contre nature ». Le seul point auquel les Palestiniens s'opposent c'est de prendre leur pays pour champ d'expérience.

Ce n'est pas, disent-ils, que nous tenons à fermer la Palestine à nos cousins d'Israël. Bien loin de là, tous ceux qui y viennent en hôtes seront reçus à bras ouverts ; ils n'ont besoin d'aucune garantie de droit public, notre hospitalité proverbiale leur en tiendra lieu ; nous ferons mieux que de leur indiquer

(1) Hist. du peuple d'Israël IX-12.

les routes et de leur fournir du feu et de l'eau, comme nous l'indique Josèphe (1) ; ils seront, comme dit notre poète, les maîtres de céans et nous les hôtes.

Si, dans des conditions supprimant toute arrière-pensée politique, et *que seuls nous sommes qualifiés pour déterminer*, d'autres désirent s'établir définitivement parmi nous, partager notre vie politique et civile, participer aux mêmes charges et jouir des mêmes avantages, ils trouveront le même accueil bienveillant et empressé ; les ressources morales et matérielles qu'ils apporteront avec eux ne feront qu'accélérer le relèvement de ce pays qui fut, comme le remarque si bien un grand écrivain anglais (2), *le berceau de tout ce qui fait la dignité et le bonheur du genre humain, de nos lois, de notre religion et de notre civilisation*. Mais, ajoutent-ils, ceux auxquels nous fermons nos portes et contre lesquels nous nous barricadons, ce sont les émissaires des nouveaux Josués explorant le pays pour nous en déposséder ; ce sont les frelons modernes lancés contre nous pour nous chasser graduellement de l'héritage de nos pères. Ceux-là, disons-le, non sur le ton de la menace, mais avec la sincérité d'un ami clairvoyant, peuvent tomber sur des Jaëls là où ils croient trouver des Rahabs.

**

Heureux le jour où délivrée de la crainte de ces frelons, la Palestine, abritant une population unie, laborieuse et intelligente, pourrait, comme cette jolie petite ville d'Elbeuf, dont la prodigieuse activité étonnait déjà Napoléon au commencement du siècle dernier, arborer son drapeau d'une ruche d'abeilles avec cette belle devise : « Toutes travaillent ! »

Pour une *terre de lait et de miel*, cela s'adapte mieux que les étoiles dorées de Théodore Herzl !

(1) Josèphe contre Appion II 30.

(2) Dr Johnson.



